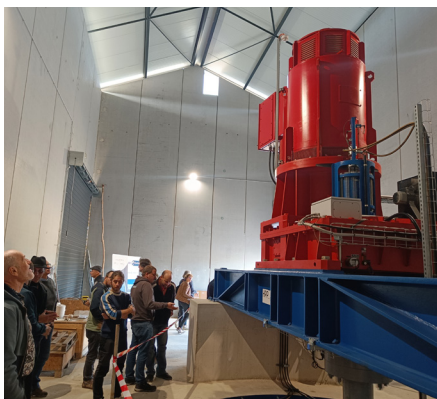


CLÉS POUR AGIR HYDRO INFOS BFC

Lettre d'information de l'hydroélectricité en Bourgogne-Franche-Comté

LES MULTIPLES DÉFIS DE LA CENTRALE D'OUNANS (39)

Lorsqu'ils se lancent en 2017 dans leur projet de centrale d'Ounans (39), Ambroise Bailly et Paul Jolliet comptent déjà à leur actif de multiples projets de centrales hydroélectriques, en propriété ou en tant qu'accompagnateurs à maîtrise d'ouvrage. Mais jamais ils n'auront eu à surmonter tant de difficultés que pour réaliser ce site de 500 kW, sur une chute de 2,70 m, qui prélève 30 m³/s sur la Loue, pour un module de 56 m³/s. Le premier défi est d'ordre foncier puisque la parcelle envisagée pour construire la centrale doit être cadastrée. Comme, de ce fait, elle sort du domaine public de l'État, la commune exerce donc son droit de priorité¹ pour l'achat. En 2020-21, les porteurs de projet signent avec la commune un bail à construction puis une convention d'exploitation du seuil dénué par le Département du Jura.



© Fabrice Bomeret (ADERA)
La centrale d'Ounans a ouvert ses portes à une cinquantaine de visiteurs lors de la 12^e rencontre de l'hydroélectricité, le 6 novembre dernier.

La mise en place du financement de 3,8 M€ connaît ensuite de nombreux rebondissements. En 2022, les jeunes porteurs de projet commencent leurs démarches de financement bancaire avec la BPI et le CIC, mais ils décident par la suite de se retirer. Le relai est pris en février 2023 par la

Caisse d'épargne et Energéco (filiale du groupe BPCE dédiée à la transition énergétique), avant que la première ne se désiste et soit remplacée par la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté en juillet 2023. Originalité du projet : la part autofinancée s'élève à 480 000 € dont 280 000 € d'emprunts obligataires levés auprès de 25 personnes proches (lire Hydro Infos BFC n°11). Enfin, le chantier débuté en avril 2023 et qui devait se terminer en décembre 2024, a seulement pris fin en avril 2025 du fait des crues exceptionnelles de la fin 2023, et des rectifications qui furent nécessaires sur la turbine Kaplan. Par ailleurs, le bras du dégrilleur pour la grille verticale à barreaux horizontaux, conçu par l'entreprise Brun Frères, a été renforcé en février 2026. Mais désormais le site tourne à plein régime et devrait produire 2,8 GWh/an en moyenne.

► **Contact : Ambroise Bailly - ambroisebailly@tutanota.com**
06 73 23 28 87

RÉCENTES ÉVOLUTIONS DU CONTRAT H16BIS

La 12^e rencontre de l'hydroélectricité de Beaune (21) des 6 et 7 novembre derniers a fait le point sur le contrat H16 bis : seuil entre obligation d'achat et complément de rémunération, mais aussi obligation de dépôt d'une demande complète de contrat avant le début des travaux.

Qui est concerné par le régime du H16bis en obligation d'achat ?

Jusqu'au 31 décembre 2025, le régime de l'obligation d'achat (OA) s'appliquait aux sites de moins de 400 kW et celui du complément de rémunération (CR) à ceux de 400 kW à 1 MW. Au 1^{er} janvier 2026, ce seuil descend à 200 kW, comme l'a rappelé Philippe Cherabier, chargé du pôle hydroélectricité à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de la Transition écologique, lors de la table ronde consacrée à l'actualité des soutiens à la filière.

Quelles sont les différences entre les régimes de l'OA et du CR ?

Comme l'a rappelé Jean-Marc Lévy, délégué général du syndicat France Hydro Électricité, l'OA est plus sécurisante puisque le producteur signe un contrat à un tarif fixe garanti pour une durée de 20 ans, indépendant du marché. En CR, les revenus sont plus variables puisque le producteur signe 2 contrats : le premier avec EDF OA qui lui paie chaque mois la différence entre le tarif de soutien et le M0², et le second avec un opérateur de marché (agrégateur) selon une formule à choisir entre le prix fixe, le prix spot, le M0... Antoine Hollard d'Energy Connections accompagne les producteurs sur la valorisation de leur électricité et leur conseille de souscrire un contrat indexé sur le M0, garantissant un prix net de valorisation constant sans exposition aux évolutions du marché de gros. Autre différence : l'OA bénéficie encore d'une double composante été/hiver alors que ce n'est pas le cas pour le CR.



© Palais des Congrès de Beaune
Philippe Cherabier, chargé du pôle hydroélectricité à la Direction générale de l'énergie et du climat du ministère de la Transition écologique, a précisé que seuls les sites de moins de 200 kW seraient éligibles au contrat H16bis en obligation d'achat, en 2026.

¹ Droit d'acquisition accordé aux collectivités locales lorsque des biens immobiliers sont vendus par l'État.

132 971 €

Montant des aides accordées en 2025 par l'ADEME,

opérateur de l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté pour 9 études de faisabilité et 4 études d'avant-projet hydroélectriques.

11

Nombre de sites en chantier ou entrant en construction en 2026 : Ainvelle, Audelange, Colombier-Fontaine, Fort-du-Plasne, L'Isle-sur-le-Doubs 1 et 2, Montbéliard, Ornans site Tricote, Port-Lesney, Sornay, Villerserine.

(Suite article « Récentes évolutions... »)

Quand déposer sa demande complète de contrat (DCC) ?

La DCC du H16bis doit être déposée à EDF OA avant le début des travaux et avant le 31 décembre 2026 (un nouveau contrat H27 est envisagé en 2027). Le producteur dispose ensuite de 4 ans pour les réaliser à compter de la date de l'accusé de réception de la DCC. Le producteur ne doit pas vendre ou autoconsommer l'électricité avant l'achèvement des travaux et la délivrance de l'attestation de conformité.

► Vidéo de la table ronde : www.hydro-bfc.fr

² Moyenne mensuelle des prix de marché positifs et nuls pour une livraison le lendemain, publiée par la Commission de régulation de l'énergie.

ÉCHANGES TECHNIQUES À LA 12^e RENCONTRE HYDRO



© Palais des Congrès de Beaune

Lors de la matinée du 7 novembre dernier, les interventions ont porté sur l'optimisation de la production et sur la maintenance préventive.

C'est une plongée dans le quotidien des producteurs qu'a proposée l'ADEME, opérateur de l'État, pour la 12^e rencontre de l'hydroélectricité des 6 et 7 novembre derniers, à Beaune (21). Les 220 participants ont ainsi été invités à réfléchir à l'optimisation de la production grâce, par exemple, à une meilleure conjugaison entre pales et directrices de Kaplan ou à l'analyse fine de différents paramètres dans la supervision. L'atelier sur la maintenance préventive a, quant à lui, rappelé son importance pour réduire les pertes d'exploitation liées aux casses. Dans ce cadre, l'établissement et la mise en œuvre d'un plan de maintenance spécifiant les dates de graissages, de vidanges, d'analyses d'huile ou de changements des roulements constituent la base des bonnes pratiques.

► Vidéos disponibles sur : www.hydro-bfc.fr

NOUVEAU BUREAU À L'ARIC (25)

« L'action d'associations régionales comme l'ARIC est essentielle pour répondre aux problématiques spécifiques à chaque territoire ». Intervenant lors de l'AG de l'Association des riverains industriels comtois le 27 novembre dernier à Miserey-Salines (25), Jean-Marc Lévy, délégué général de FHE, a également résumé pour la trentaine de participants présents l'actualité sur les contrats de soutien, le H16bis notamment (lire également au recto). En complément, Antoine Garcier, directeur d'Énergie d'ici, a présenté les mécanismes de vente sur le marché. Le nouveau CA qui a été élu lors de l'AG, a désigné un nouveau bureau le 30 janvier dernier : Bertrand Olivier en tant que président, en remplacement d'Alain Migeon (trésorier), Frédéric Mischler (vice-président) et Michel Billet (secrétaire).



NOUVELLES INSTALLATIONS

- **425 kW** à Belonchamp (70) ; décembre 2025 ; + 145 kW par rapport à l'installation précédente ; production attendue 1 700 000 kWh/an (conso. annuelle en électricité de 763 foyers*),
- **190 kW** à Fraisans rive droite (39) ; février 2026 ; production attendue 1 300 000 kWh/an (conso. annuelle en électricité de 583 foyers*),
- **400 kW** à Roche-Blanche (39) ; février 2026 ; production attendue 1 200 000 kWh/an (conso. annuelle en électricité de 534 foyers*).

* consommation annuelle en électricité (hors chauffage et eau chaude) selon source
Projet Panel Elecdom 2021 : 2 228 kWh/an/foyer.



Agenda

Sous réserve de modifications

Pour d'autres événements et l'actualisation des dates, consultez la page : www.hydro-bfc.fr rubrique Agenda

20 AU 22 MARS 2026

Énergies de l'eau : Journées portes ouvertes de la petite hydroélectricité

À l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, une vingtaine de sites ouvriront exceptionnellement leurs portes au grand public dans toute la France, dont le moulin de Chazelle à Moux-en-Morvan (58).

► <https://energiesdeleau.com>

10 ET 11 JUIN 2026

Rencontres de France Hydro Électricité

Conférences, ateliers, forum d'exposants. Valence (26)

► <https://rencontres-france-hydro-electricite.fr>

Lettre d'information de l'hydroélectricité en Bourgogne-Franche-Comté n°19 - Mars 2026

Responsable de la publication par intérim :

Joëlle Colosio - ADEME Bourgogne-Franche-Comté

Responsables de la rédaction :

Lilian Geney - ADEME Bourgogne-Franche-Comté, Fabrice Bouveret - ADERA, Juliette

Fihman-Talpin - Agence Watts-New, Région Bourgogne-Franche-Comté

ISSN : 2779-4954 / Conception : Umberto Cacchione - Tutti Quanti

© Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation du responsable de publication.